

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
07/04/2017

Dossier complet le :
07/04/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0060

1. Intitulé du projet

construction d'une nouvelle unité de fabrication de petits pains sur la ZAE de la Tremblaie au Plessis-Pâté

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EAST BALT IDF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BLAISE Christophe, directeur général

RCS / SIRET

8 2 4 3 9 5 4 9 5 0 0 0 1 6

Forme juridique

S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39 Travaux, constructions, toutes opérations d'aménagement créé dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000 ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha.	Les deux projets (STEF + EASTBALT) s'implantent sur une parcelle de 92483 m ² (40171m ² pour Eastbalt et 52 312m ² pour STEF) et auront une surface de plancher de 24012m ² = 10857m ² pour EastBalt (bureaux, usine de fabrication et stockage) et 13155m ² pour STEF (Bureaux, Stockages, Zone de transit et locaux techniques). Le projet est également soumis à enregistrement ICPE pour EastBalt (rubrique 2220. B2a) et à déclaration pour STEF (rubriques 1435; 1511; 2925; 4735; 4802 et 2921)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'une surface de 92483 m² sera occupé par :

- Des bâtiment STEF de 13155m²
- Des bâtiment EAST BALT de 10857 m²
- Des accès distincts poids lourds/véhicules légers, parkings (STEF et EAST BALT) des véhicules du personnel de 152 places en tout et deux abris stationnement 2 roues
- Une voirie principale ceinturant les 2 bâtiments sur leur périmètre, pour l'accès des véhicules lourds aux cours camions de réception et expédition
- Côté Eastbalt, des réserves incendie avec aire de pompage pour permettre aux véhicules de secours de stationner
- Côté STEF, un bassin pompier de 300m³ viendra compléter les besoins en eau fournis par les 5 poteaux incendies installés
- Des bassins et des noues d'infiltration des eaux pluviales de toiture
- Un bassin enterré (sous le parking véhicules légers) qui collectera les eaux pluviales de voiries, servira de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie partie EAST BALT
- Côté STEF, deux bassins de rétention collecteront les eaux pluviales de voiries et permettront de retenir les eaux polluées
- Des espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'implantation du projet est situé sur l'extension de la Zone d'Activités de la Tremblaie au Sud-Est de la commune et à la limite Est du projet de redynamisation de l'ancienne base aérienne 217 de Bretigny-sur-Orge.

Le projet de la société EAST BALT IDF consiste à construire une nouvelle unité de production de petits pains destinés à la restauration rapide, pour un client final dédié. Le site STEF du Plessis Pâté aura pour missions de réceptionner, stocker, préparer et expédier des produits pour le compte d'un client dédié, les activités du site seront donc de la logistique et du transport.

Côté Eastbalt, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capacité de production en France afin de mieux servir ses clients et dans un concept d'optimisation de son flux logistique. En effet le terrain retenu au sein de la ZAE de la Tremblaie, commune du Plessis-Pâté accueillera deux exploitants EAST BALT IDF, boulangerie industrielle et STEF, centre de Distribution. Des liaisons physiques directes seront créées avec STEF pour distribuer des pains frais et récolter en retour de ce site des palettes plastiques de conditionnement vides.

Le terrain retenu est à proximité immédiate du site actuel d'EAST BALT IDF ce qui permettra une réelle synergie entre les fonctions d'encadrement et une capitalisation de l'expertise de l'usine actuelle.

Le site EAST BALT IDF fabriquera des petits pains essentiellement à partir de farine et compte-tenu de la quantité entrante par jour, le site est soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2220 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (dossier déposé en Préfecture le 24 mars 2017) et la société STEF à Déclaration (dossier déposé le 24 mars 2017) Un Permis de construire a été déposé le 21 mars 2017 en Mairie du Plessis-Pâté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain est plat, il ne nécessitera pas de travaux conséquents de déblais-remblais.

Par contre, les travaux débiteront par le creusement des bassins de gestion des eaux pluviales de voiries qui servira également de bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie (bassin enterré sous le parking personnel).

Le terrain sera livré viabilisé et raccordé aux réseaux passant le long de la voirie d'accès au site (alimentation AEP, évacuation eaux usées, eaux pluviales, alimentation électricité, gaz naturel, téléphonie...).

Ensuite, les bâtiments seront construits en une seule phase, les voiries revêtues et les espaces verts aménagés.

Pour la société EastBalt : L'étape primordiale consistera à aménager le procédé de fabrication des petits pains (l'atelier contiendra une ligne de fabrication en première phase de construction). Les plans visualisent des zones d'extension future qui permettrait l'implantation d'une nouvelle ligne de production.

A ce stade, le dimensionnement des bassins, et notamment le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie enterré a été prévu avec les surfaces construites de la phase 2 afin d'éviter de reprendre ce bassin enterré sous le parking du personnel.

La surface construite représentera 47 % du terrain en phase 1 et 65% en phase 2. Les espaces verts représenteront 21 303 m² en phase 1.

Côté STEF, dans l'éventualité d'une extension, le calcul du bassin de rétention des eaux potentiellement polluées sera refait.

Cependant, nous séparerons l'existant des futures extensions par des murs coupe-feu. Le calcul D9A utilisant la surface de la plus grande cellule non recoupée, le volume de ce bassin ne devrait pas être modifié.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle usine EAST BALT IDF sera dédiée à la fabrication de petits pains (buns) à partir de matières premières d'origine végétale (farine de blé, sucre, huile végétale, agents texturants, sel, levure fraîche, sésame et semoule de maïs). Après fabrication (dosage, pétrissage, première fermentation, pétrissage, division, façonnage, étuvage et cuisson), les petits pains refroidis seront conditionnés sur des palettes plastiques posées sur des dollies ou chariots manuels acheminés vers le SAS de liaison avec la plate-forme logistique mitoyenne de STEF et expédiés vers les restaurants. Dans un premier temps, la ligne de production mise en place sur la nouvelle usine, aura une capacité 6 000 douzaines de petits pains/H. Le travail est réalisé en 1 ou 2 postes, voire en 3 équipes pour une ligne de production. La production sera de 96 t/j soit 30 000 t/an, 24h/24, 6 j/sem du lundi au samedi, 52 sem/an soit 312 j/an. L'effectif à terme (2021) sera de 60 personnes réparties sur 3 postes (3x8h du lundi au samedi et au besoin ponctuellement 2x12 h le samedi et dimanche). Les matières premières représenteront en moyenne 2,5 camions/j avec max 5 camions jour. Les expéditions de produits finis représenteront une moyenne de 15 camions/j et 25 camions/j maximum (lundi au samedi de 7h30 à 23h30 pour 80% du trafic et de 23h30 à 7h30 pour 20% du trafic).

La société EAST BALT IDF met en place une politique environnement sur chaque site de production, le nouveau site sera certifié ISO 14 001 et ISO 50 001 à horizon 3 ans.

Le site STEF du Plessis Pâté est dimensionné sur les besoins du client à l'horizon 2024, il expédiera les commandes pour 230 restaurants de la région parisienne et départements limitrophes, soit 92 000 T/an (920 supports palettes et rolls expédiés par jour. Il s'agit de produits alimentaires sous température dirigée : frais, tempéré et surgelé.

Le site aura une capacité de stockage de 5100 palettes en tempéré, 1600 palettes en frais et 3500 palettes en surgelé.

La spécificité du site est qu'une partie des produits (des pains nommés buns) seront fabriqués par l'usine EASTBALT mitoyenne avec le site. 40 véhicules affecteront les livraisons restaurant au départ du site.

Le site sera en activité 52 semaines par an, du dimanche soir (18h environ) au samedi soir (18h environ) avec 3 équipes (2 équipes) avec un effectif de 160 personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à autorisation administrative autre que le Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface parcelle	92 483 m ²
La répartition des surfaces sera la suivante :	
• bâtiments :	24 012 m ²
• voiries, cours camions :	25 675 m ²
• surfaces des espaces verts comprenant le bassin d'infiltration et la noue d'infiltration :	43 423 m ²
La surface de plancher du bâtiment sera répartie entre bureaux et production + stockage.	1 747 m ² 22 265 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Localisation sur la commune du Plessis-Pâté appartient à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne.

Adresse :

ZAE La Tremblaie
91 220 Le Plessis-Pâté.

Le site sera implanté en zone AUI du PLU, réservée au secteur d'extension de la zone d'activités de La Tremblaie. Il s'agit d'une zone réservée à l'accueil d'activités économique, artisanale, industrielle, logistique et de services.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF est une ZNIEFF de type 1 : Bois de Saint-Europe (110001643) à 1,5 kilomètres au Nord du site d'implantation.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche concerné par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est le Marais de Fontenay le Vicomte à 3,6 km au Sud-Est du terrain d'implantation du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune n'est pas concerné par un Parc Naturel Régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain où s'implantera site n'est pas concerné par un tel document, et n'est pas non plus dans les zones affectées par le bruit au droit des infrastructures de transport terrestre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit au patrimoine mondial autour du site d'implantation, ni de monument historique sur la commune du Plessis-Pâté.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain où s'implantera le site n'est pas concerné par une zone ayant fait l'objet d'un recensement sur la cartographie des zones potentiellement humides en Ile de France (le terrain est à plus de 2000 mètres au Sud-Ouest de la zone potentiellement concernée la plus proche).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Plessis-Pâté n'est pas couverte par un PPRN, ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation initiale du terrain, ancienne propriété de l'Armée, était la culture. En effet, les espaces le long des pistes de la base aérienne étaient sous convention entre l'Armée et des agriculteurs. Les terrains ont été cultivés jusqu'à l'automne 2016. A ce jour la Société Publique Locale « Val d'Orge 91 » a attribué un marché relatif à la dépollution pyrotechnique de l'ensemble du terrain sur lequel était implanté la base aérienne. Les travaux ont débuté fin février et devraient durer un mois.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun captage AEP sur la commune du Plessis-Pâté et aucun périmètre de protection ne touche le terrain de l'ancienne base aérienne de Brétigny sur Orge.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Cimetière russe de Saint-Geneviève -des-Bois à plus de 3000 mètres au Nord du terrain d'implantation.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du terrain sont implantés à 4 000 mètres au Sud-Est : Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Zone Spéciale de Conservation, directive Habitats, numéro d'identification : FR1100805 et Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, au titre de la directive Oiseaux (FR1110102).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé dans un périmètre de 3000 mètres autour du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau AEP public. Il sera équipé d'un disconnecteur. La consommation d'eau sur le réseau public sera au maximum de 20 000 m ³ /an. une partie de l'eau consommée entrera dans la fabrication de la pâte à pain. La machine à laver les panières sera équipée d'un recyclage de l'eau de rinçage pour effectuer le premier nettoyage. Le nettoyage des équipements se fait par une NEP (circulation de l'eau en circuit fermé). Pas de prélèvement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou modification des eaux souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La configuration relativement plane du terrain, permettra d'être équilibré en déblais-remblais à l'échelle du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de faire appel à des ressources naturelles du sol ou du sous-sol pour compenser un éventuel déficit en matériaux sur le terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain a été cultivé jusqu'à l'automne 2016, en début d'année 2017 il a fait l'objet d'une dépollution pyrotechnique. Il ne contient pas d'arbres ou arbustes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté dans une zone NATURA 2000. Il est à plus de 4 000 mètres au Nord-Ouest des 2 zones NATURA 2000 les plus proches. Le terrain du projet sera séparé de ces NATURA 2000 par une voie de circulation (la RD31) qui est un élément fracturant du paysage. Cette rupture empêche une communication directe entre le terrain du projet et les NATURA 2000. Les NATURA 2000 concernent les rives de l'Essonne, affluent de la Seine, qui se rejette dans le fleuve à l'Est du projet. Compte-tenu de l'implantation du projet par rapport aux deux NATURA 2000, aucun lien physique n'est possible. Et en tout état de cause, l'absence de réseau d'eaux de surface ne peut pas servir de voie de communication entre le terrain et les marais.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est une ancienne base aérienne militaire qui n'était concernée par aucune zone sensible de protection naturelle, patrimoniale...
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la redynamisation de l'ancienne base aérienne militaire de Brétigny sur Orge. Le terrain situé le long de la piste de la base aérienne était confié à des agriculteurs par convention. Toutefois, le terrain n'est pas classé en zone agricole au PLU de la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Installations Classées enregistrées sur la ZAE de la Tremblaie dans sa partie existante ne sont pas à l'origine de distances de dangers inscrites dans le document d'urbanisme qui toucheraient le terrain d'implantation de ce projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas en zone inondable ou en zone de risque de cavité, retrait gonflement des argiles ou mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La fabrication de petits pains est dédiée à la consommation alimentaire, toutes les précautions sont donc prises dans le respect des règles sanitaires. Les activités ne seront pas de nature à engendrer des risques sanitaires. L'implantation de l'usine a été choisie sur un terrain n'étant pas affecté par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour EAST BALT, les expéditions de produits finis représenteront une moyenne de 15 camions/j et 25 camions/j au maximum. Les véhicules du personnel représenteront à terme 60 personnes (3 équipes). Concernant la société STEF, à l'objectif 2024, le flux de camions sera de 120 entrées/sorties par jours et les véhicules du personnel représenteront à terme de 195 personnes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic sera à l'origine du bruit du aux mouvements des camions. Le fonctionnement des activités sera dans un bâtiment fermé et construit avec des matériaux présentant une bonne isolation phonique. les utilités seront dans des locaux fermés. Concernant les installations frigorifiques : Pour EastBalt, seuls les groupes froids seront implantés à extérieur. Pour STEF, les groupes froids seront en salle des machines. Seule la Tour AéroRéfrigérante sera en toiture.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La cuisson des petits pains engendrera des odeurs de cuisson de pains, comme une boulangerie. Ces odeurs ne présentent pas de nuisance.</p> <p>Les environs du site ne sont pas concernés par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de fabrication de petits pains de même que l'entrepôt de stockage accolé ne seront pas à l'origine de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour des raisons de sécurité, les espaces extérieurs (parking et voiries) seront équipés de luminaires en période nocturne.</p> <p>Il n'y aura pas d'enseigne lumineuse sur le bâtiment.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'activité d'une unité de production de petits pains est à l'origine de gaz d'échappement des véhicules (camions d'approvisionnement) et des rejets de combustion du four fonctionnant au gaz naturel. Ces rejets sont identiques à ceux d'une boulangerie et constitués de vapeur d'eau essentiellement. La chaudière (production d'eau chaude pour le chauffage) et le four fonctionneront au gaz naturel (rejet de vapeur d'eau et oxydes d'azote). STEF ne sera à l'origine que des rejets de gaz d'échappement des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie de toiture seront collectées et infiltrées dans des bassins et des noues en respect au règlement d'assainissement de la ZAE de la Tremblaie.</p> <p>Les eaux de pluie de voiries et parking seront collectées dans un bassin enterré, tamponnées en respectant le débit de fuite imposé dans le règlement de 1 l/s/ha (dimensionné sur un orage vingtennal) et traitées par des séparateurs hydrocarbures avant rejet au réseau public de la ZAE de la Tremblaie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux vannes seront raccordées au réseau public de la ZAE de la Tremblaie. Les eaux usées (lavage des équipements essentiellement) transiteront pas un dégrilleur avant raccordement au réseau public d'eaux usées dont l'exutoire est la station d'épuration d'Evry. Une convention de rejet et une autorisation de déversement seront signées avant la mise en route de l'usine East Balt. STEF ne produisant pas d'eau industrielle ne sera pas concerné par la mise en place de cette convention de rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets seront triés et stockés dans des locaux fermés (bennes pour les plus volumineux).</p> <p>Les déchets alimentaires seront valorisés en alimentation animale, les déchets d'emballage valorisés par des sociétés spécialisées et les quelques déchets dangereux du site (maintenance, vidange séparateur hydrocarbures) seront évacués et traités dans des filières dûment autorisées par des sociétés habilitées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fait l'objet d'un Permis de Construire qui contiendra un volet paysager et architectural. La parcelle n'est pas dans un périmètre de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction est prévu sur une zone d'activités économiques. Il est implanté à plus de 1000 mètres des zones urbaines de la commune du Plessis-Pâté.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site EastBalt sera construit à proximité d'une plate-forme logistique exploitée par STEF.
 En effet le terrain retenu au sein de la ZAE de la Tremblaie, commune du Plessis-Pâté accueillera deux exploitants EAST BALT IDF, boulangerie industrielle et STEF, centre de Distribution. Des liaisons physiques directes seront créées avec ce site voisin pour distribuer des pains frais et récolter en retour de ce site des paniers plastiques de conditionnement vides.
 Les installations mutualisées avec le bâtiment STEF sont l'entrée et la sortie des camions, le poste de garde et le parking de stationnement des véhicules visiteurs.
 Le projet mutualise la proximité de l'usine de fabrication avec le site de distribution de toutes les denrées alimentaires nécessaires aux restaurants du client final implantés en Ile de France.
 Ceci permettra de diminuer les distances parcourues par les camions d'approvisionnement du client final.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux usées seront raccordées au réseau public, dont l'exutoire est la station d'épuration d'Evry qui se rejette dans la Seine. Les eaux de pluie de toiture seront infiltrées à la parcelle par des bassins et noues. Les eaux de pluie de voiries seront tamponnées selon les règles de la zone d'activités avant le raccordement vers le réseau de la ZAC (bassin de rétention enterré sous le parking de stationnement des véhicules du personnel et en extérieur pour STEF). De plus, les eaux de voiries seront traitées par des séparateurs hydrocarbures avant rejet. Ces bassins serviront également de rétention des eaux d'extension d'un éventuel incendie (vanne de barrage en aval des bassins). Les rejets atmosphériques seront uniquement de la vapeur d'eau et des oxydes d'azote liés à la combustion du gaz naturel dans le four de cuisson des pains. Dans une moindre mesure une petite chaudière au gaz naturel sera également à l'origine de ce type de rejets. Le site favorisera le recyclage des calories dégagées par le four de cuisson avant d'installer des installations de combustion. Ainsi les rejets atmosphériques seront limités au maximum. Les déchets seront triés, stockés en bennes étanches, dans des locaux fermés. Les déchets seront valorisés lorsqu'une filière existe (notamment déchets alimentaires et emballage). Les déchets dangereux seront traités par des sociétés spécialisées. La société EAST BALT IDF réglera une somme de 2 €/m² de terrain acheté au titre de la compensation environnementale. Cette somme permettra d'aménager des zones de développement de la biodiversité à l'échelle de l'ensemble de l'ancienne base 217.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Il ne présente pas d'impact sur une zone sensible, classée ou inscrite au titre d'une protection particulière.

Le projet s'inscrit dans la redynamisation de l'ancienne base aérienne militaire de Brétigny-sur-Orge. Il est implanté sur l'extension de la ZAE de la Tremblaie, prévue pour l'implantation de sites industriels.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des ICPE côté East Balt et Déclaration Côté STEF et le projet a prévu les mesures de protection de l'environnement en phase conception (décrites ci-dessus).

Nous considérons que le projet présenté par EAST BALT IDF et STEF a intégré la prise en compte des impacts sur l'environnement, en phase conception.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fleury-Mérogis

le, 07/04/2017

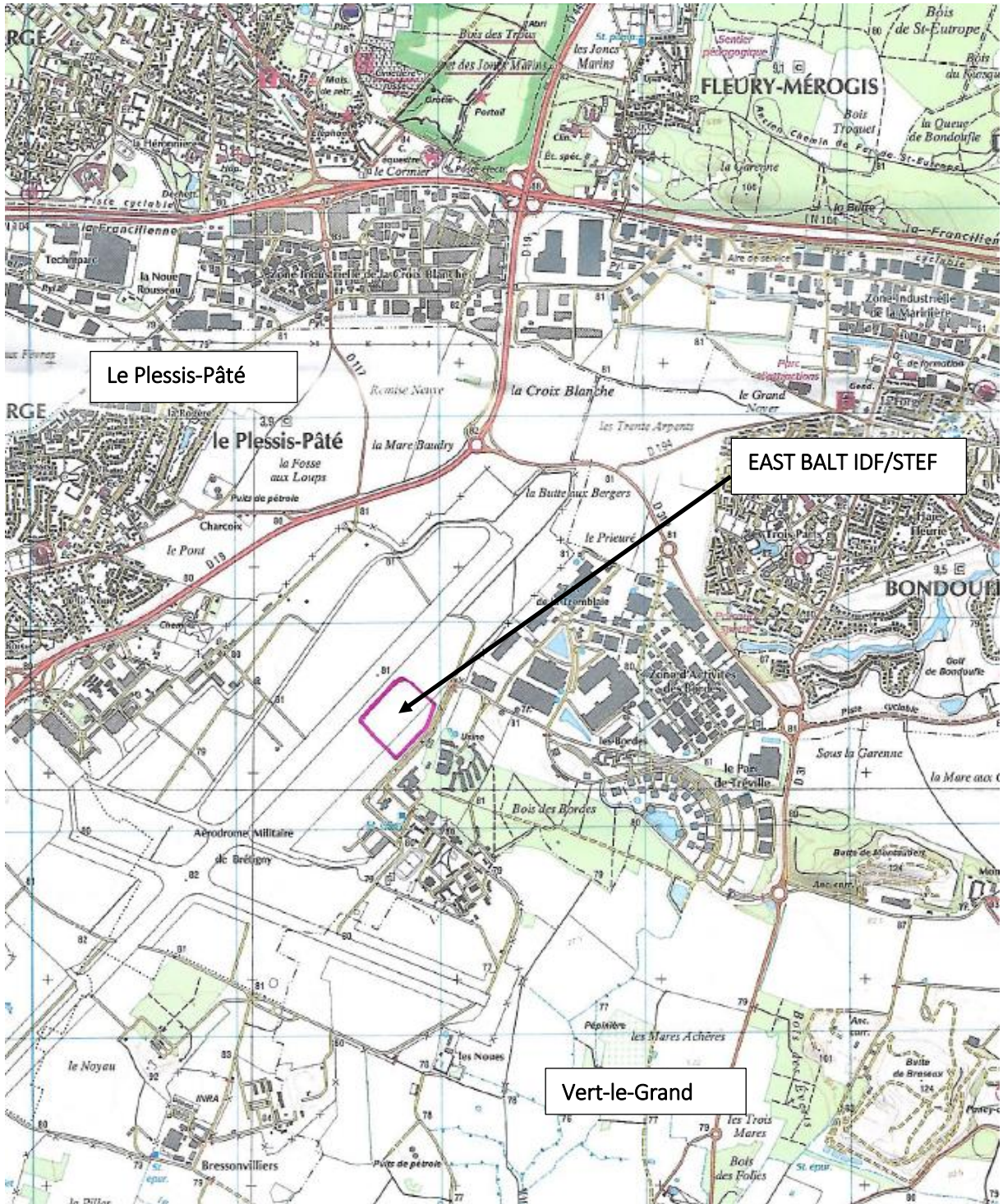
Signature

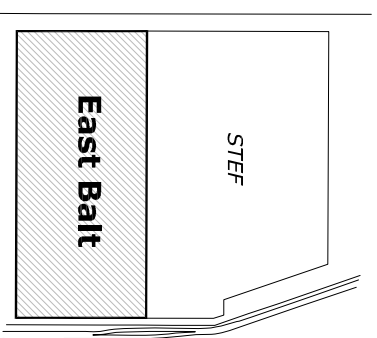
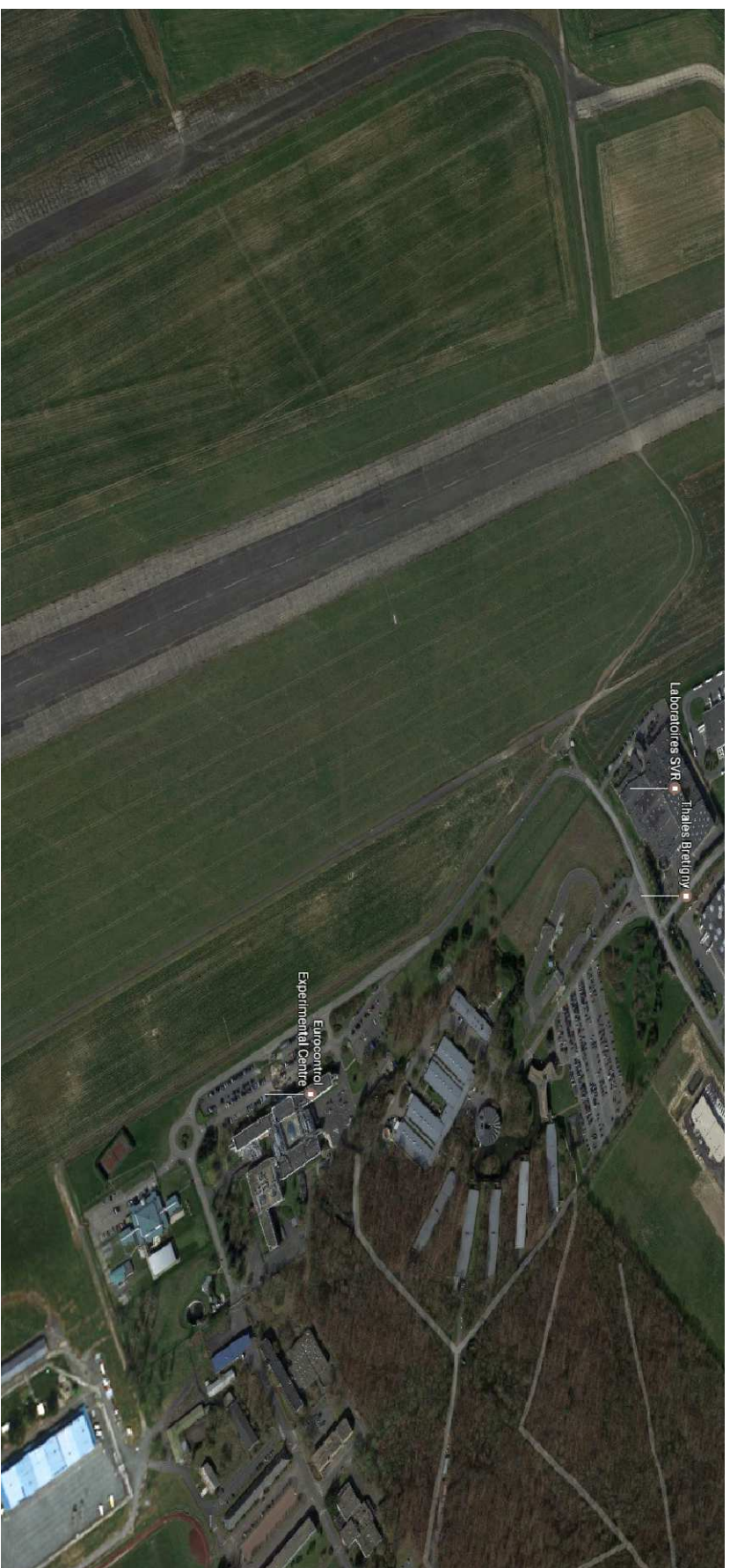


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan de situation Echelle 1/25 000

Carte IGN n°2315 OT – Palaiseau-Arpajon





ARCHITECTE :

stéphane
A U B E Y
 architecte diplô
URBEY
 ANCIENNEUR D.P.L.G.
 T : 04 77 98 39 30
 F : 04 77 98 39 30
 4e rue de la Sablonnière
 69604 LYON

MAITRE D'OUVRAGE :

EASTBALT
 Rue Condorcet
 91 700 FLEURY-MEROGIS
 tel: 01 69 25 34 00

EAST BALT
 Zone d'Activités de la Tremblante
 91 220 LE PLESSIS PATE

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SITE
 DE PRODUCTION



2017

REFERENCE : **ARCHI**

ECHELLE : **A3**

DATE : **02/03/2017**

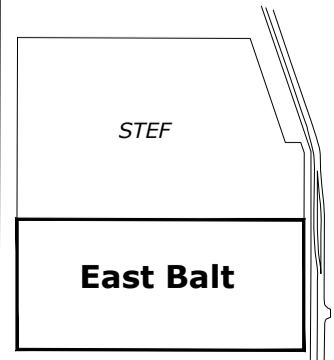
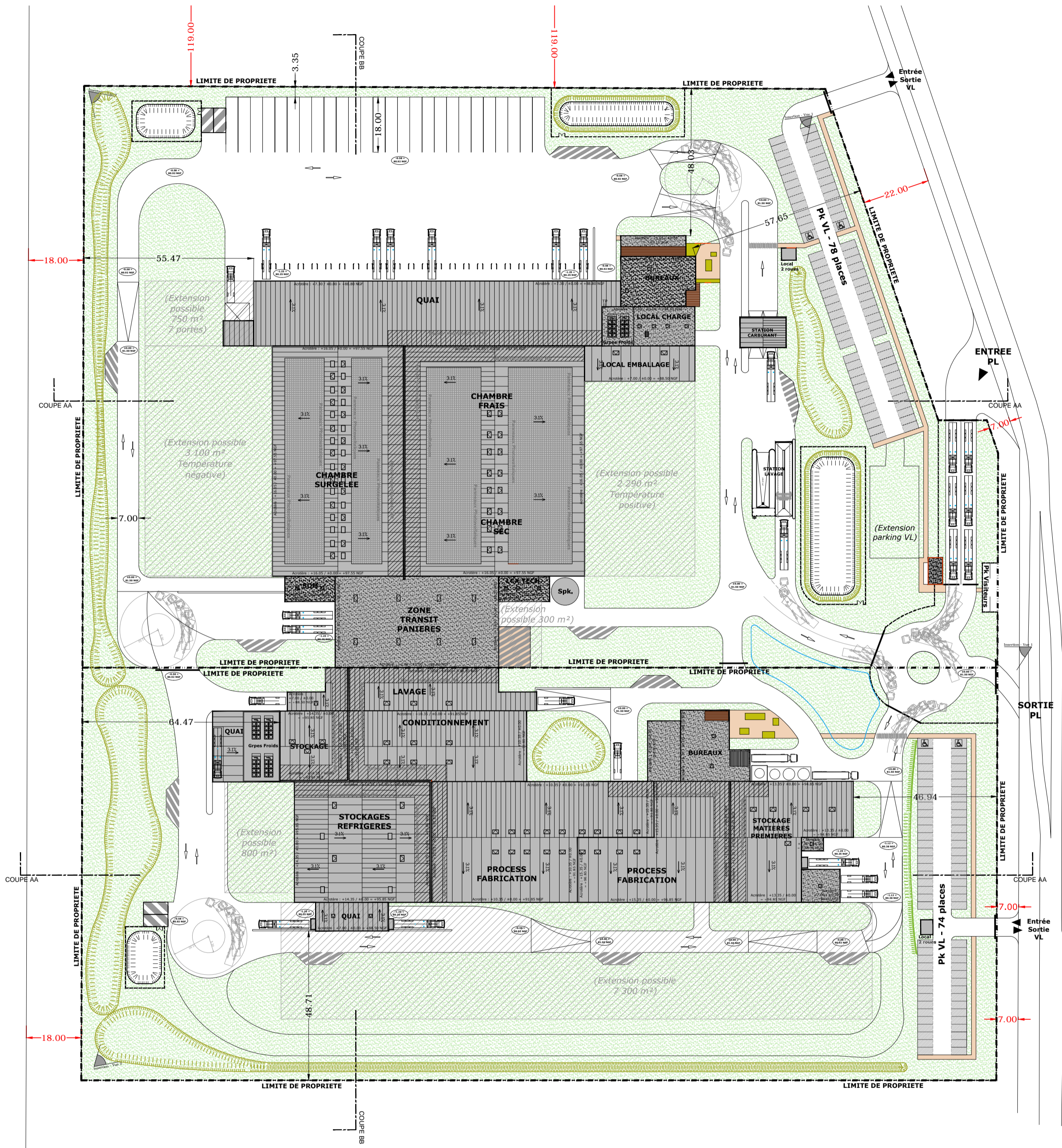
Photos du Site

PC

REPERTOIRE : Méasès Pâté/Projet/PC 2017

FICHIERS : Méasès Pâté_PC 2017

PLAN N° : **PC 07/08**



ARCHITECTE :



 Stéphane
AUBEY
 architecte dplg

4 rue d'Isly 69004 Lyon
 T : 04 72 98 39 27
 F : 04 72 98 39 31
 E : stephane@aubey.com

PROJET STEF et EAST BALT
 Zone d'Activités de la Tremblaie
 91 220 LE PLESSIS PATE

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SITE
 DE PRODUCTION

**PLAN MASSE
 GENERAL**

2017

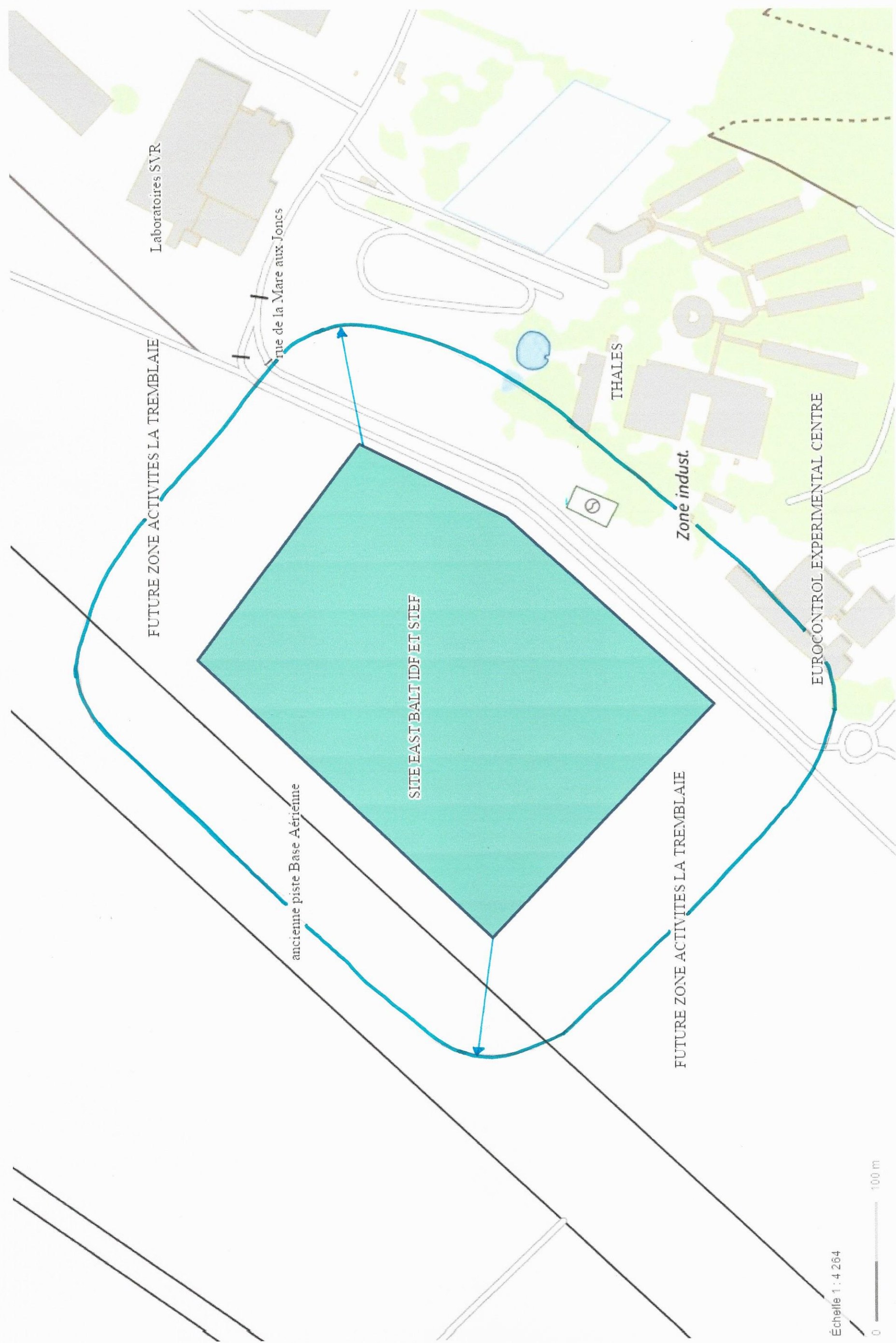
REFERENCE : ARCHI

ECHELLE : 1:1000 e A1

DATE :

REPertoire : Plessis Pâté/Projet/PC 2017 FICHIER : Plessis Pâté_PC 2017 PLAN N° :

PLAN DES ABORDS PROJET EAST BALT IDF / STEF
RAYON DE 100 METRES



Échelle 1 : 4 264

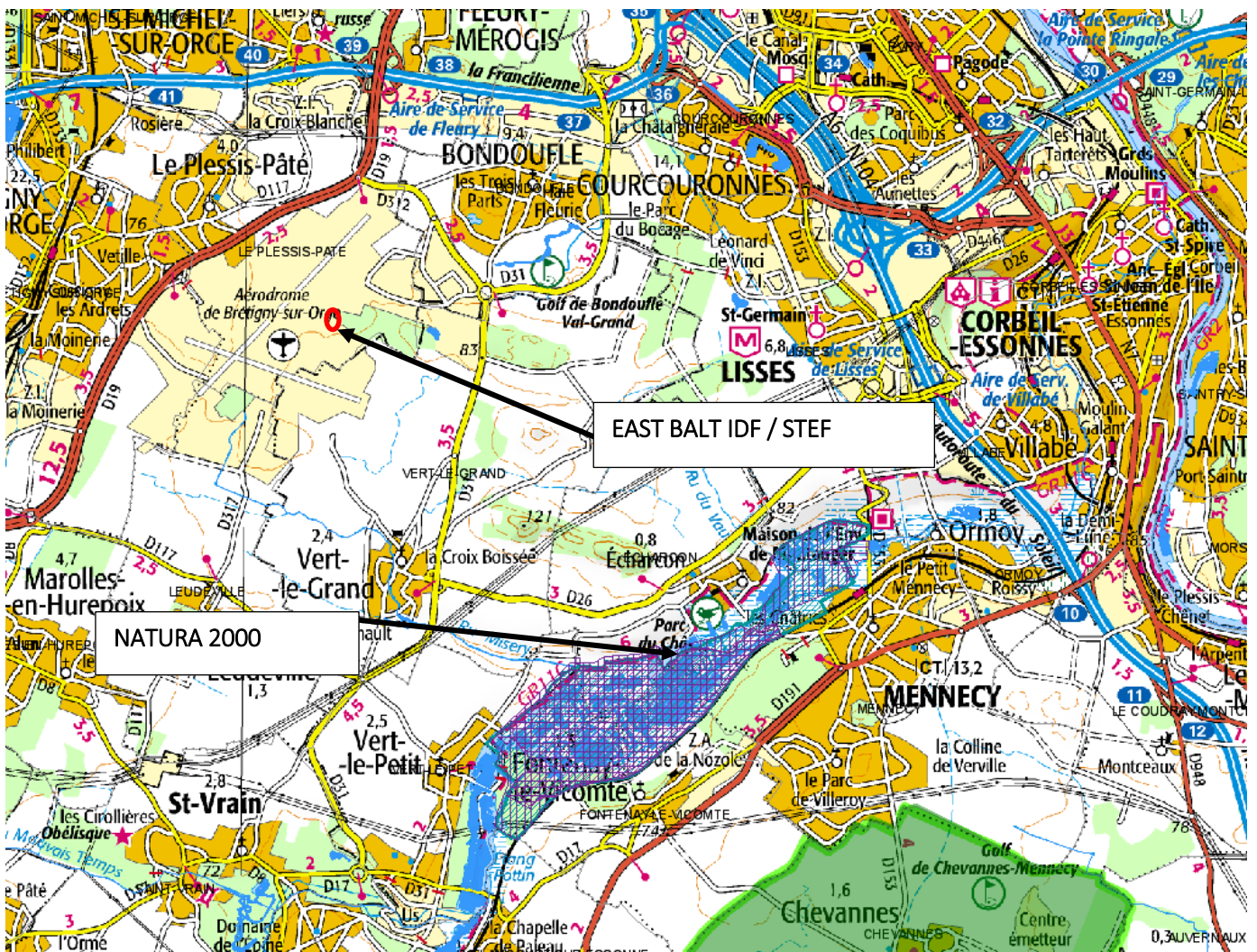
0 100 m

POSITIONNEMENT DE LA NATURA 2000 LA PLUS PROCHE

Les sites Natura 2000 les plus proches du terrain sont implantés à 4 000 mètres au Sud-Est : Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Zone Spéciale de Conservation, directive Habitats, numéro d'identification : FR1100805 et Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, au titre de la directive Oiseaux (FR1110102).

Le Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne est constitué d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en Ile-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) de la région.

La carte ci-dessous permet de localiser le site EAST BALT IDF et la zone NATURA 2000 la plus proche du terrain :



Source : Carmen Ile-de-France